

**AVENANT N°1 DU 23 NOVEMBRE 2011
A L'ACCORD COLLECTIF DU 15 OCTOBRE 2009 RELATIF A LA MISE EN PLACE D'UN REGIME
DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE SANTE EN AGRICULTURE
SALARIES NON CADRES**

COURRIER ARRIVÉ LE

IDCC 9401

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Aquitaine
4, allée de la Solidarité - BP 403
40012 MONT de MARSAN Cedex
Tél. 05 58 46 65 43 - Fax 05 58 46 65 00

ENTRE :

03.11.2011
U.F. DIRECTE des Landes

M
B
D
D.T

- La Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles des Landes,
- La Fédération des Syndicats Agricoles C.G.A.-M.O.D.E.F. des Landes,
- La Fédération Départementale des C.U.M.A des Landes,
- Le Syndicat des Entrepreneurs des Territoires des Landes,

- d'une part,

ET :

BD

F.D
A.M.

- La Fédération Nationale Agro-alimentaire et Forestière – Confédération Générale du Travail, (FNAF – CGT), section agriculture,
- Le Syndicat Général Agro-alimentaire – Confédération Française Démocratique du Travail (SGA – CFDT) des Landes,
- La Fédération Générale des Travailleurs de l'Agriculture - F.O. (FGTA – FO), section agriculture,

- d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

L'« Article 4 : Bénéficiaires » de l'accord collectif du 15 octobre 2009 est complété comme suit :

« Cas particulier : Les garanties frais de santé s'appliquent sans condition d'ancienneté, pour les salariés nouvellement embauchés dans les trois mois qui suivent leur départ d'une entreprise visée par la même convention collective et dans laquelle ils bénéficiaient déjà des garanties du présent accord ».

ARTICLE 2 :

Le présent avenant prend effet au 1^{er} janvier 2012

Il n'est pas autrement dérogé aux autres articles et conditions de l'accord collectif du 15 octobre 2009

Fait à Mont de Marsan, le 23 novembre 2011

De M D.T N.B. BD. A.M. FO

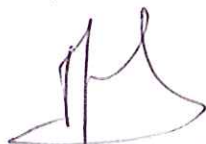
Pour la F.D.S.E.A
M. Jean-Paul MARQUE



Pour la C.G.A.-M.O.D.E.F.,
M. Bernard MARTIN



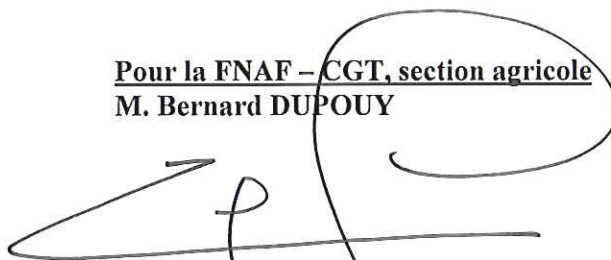
Pour la Fédération des C.U.M.A.,
M. Dominique GLEYZE



Pour la Fédération des E.D.T.,
M. Didier TASTET



Pour la FNAF – CGT, section agricole
M. Bernard DUPOUY



Pour S.G.A.-C.F.D.T.,
~~M. Michel DORE~~

Dominique F. Penot


Pour la F.G.T.A. – F.O.,
M. Alain MARTIN

